



Avenant aux Contrats
ALTAPROFITS VIE / ALTAPROFITS CAPITALISATION
ALTAPROFITS PEP / ALTAPROFITS MADELIN
CONDITIONS SPECIFIQUES D'INVESTISSEMENT SUR
~ K EURO SOLUTIONS MAI 2020 PART G ~
(FR9348FS0351)

Attention pour pouvoir être pris en compte cet avenant doit impérativement être retourné à l'assureur
au plus tard le : 26 mai 2020
en cas de versement et en cas d'arbitrage

N° de contrat* : _____ (en cas d'arbitrage et de versement complémentaire)
Courtier : _____

Lorsque le Souscripteur est une personne physique :

Souscripteur* : _____ Co-Souscripteur** : _____
Date de naissance* : _____ Date de naissance** : _____
Adresse : _____ Adresse : _____

Lorsque le Souscripteur est une personne morale*** :

Dénomination sociale* : _____
Représentée par* : _____
Date de naissance du représentant* : _____
Adresse du représentant : _____

*Ces données sont obligatoires, à défaut la demande de versement et/ou d'arbitrage ne sera pas prise en compte

**Ces données sont obligatoires en cas de co-souscription du contrat, à défaut la demande de versement et/ou d'arbitrage ne sera pas prise en compte

*** En cas de versement, joindre obligatoirement le dossier client personne morale complété

En cas de co-souscription, les stipulations prévues dans le présent avenant ainsi que l'ensemble des déclarations et engagements du Souscripteur, notamment les réponses apportées au questionnaire et la mention manuscrite figurant dans le pavé de signature, engagent de la même manière le Co-Souscripteur.

J'effectue un versement complémentaire ou initial* d'un montant brut de _____ € sur **K EURO SOLUTIONS MAI 2020 PART G (FR9348FS0351)**

*Si ce versement est effectué à la souscription merci de joindre ce bulletin au bulletin de souscription

J'effectue un arbitrage selon la répartition suivante :

Désinvestissement à partir d'un (des)supports en unité(s) de compte et/ou d'un (des) fonds Euros :

Libellé du support Code ISIN Montant brut en euros ou en %*

Réinvestissement à 100% sur le support en unité de compte :

K EURO SOLUTIONS MAI 2020 PART G (FR9348FS0351)

*Rayez la mention inutile

Mode de règlement :

par chèque bancaire, ci-joint n° _____ libellé à l'ordre de **Generali Vie exclusivement** et tiré sur le compte ouvert auprès de la banque : _____

par virement (joindre obligatoirement une copie de l'avis d'exécution du virement) sur le compte **Generali Vie exclusivement**

Fait en 3 exemplaires : 1- Assureur 2- Souscripteur(s) 3- Courtier

1/5

Souscripteur :
Co-Souscripteur :
Paraphe(s)



Generali Vie,
Generali Vie, Société anonyme au capital de 336 872 976 euros
Entreprise régie par le Code des assurances 602 062 481 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien
des groupes d'assurances sous le numéro 026

I - CARACTERISTIQUES PRINCIPALES & CONDITIONS D'INVESTISSEMENT

Par dérogation aux dispositions des Conditions Générales du contrat, ou de la Note d'Information valant Conditions Générales, les conditions d'investissement sur le support K EURO SOLUTIONS MAI 2020 PART G sont les suivantes :

INSTRUMENT FINANCIER NON GARANTI EN CAPITAL NI EN COURS DE VIE NI A L'ECHEANCE

Période de commercialisation : du 06/03/2020 au 29/05/2020

- Sous-Jacent de référence : **L'indice Solactive Ethifinance ESG France 30 Equal Weight 5% AR**

Description du Sous-Jacent de référence :

L'indice Solactive Ethifinance ESG France 30 Equal Weight 5% AR est un indice composé des 30 sociétés françaises ayant obtenues les meilleures notations ESG (« environnementales, sociales, et de gouvernance ») selon l'entité indépendante Ethifinance parmi les 60 plus grandes sociétés françaises en termes de capitalisation boursière à flottant libre. Les actions de l'indice sont équipondérées trimestriellement à chaque date de revue trimestrielle.

L'indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5% d'indice par an. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée).

Pour une information en français, il est également possible de consulter à titre informatif uniquement le site : <https://www.zonebourse.com/SOL-ETF-ESG-FR-30-EW-5-AR-53437418/>

Code Isin : **FR9348FS0351**

Valeur nominale : **1000 €**

Émetteur : **Crédit Agricole CIB Financial Solutions**

Durée (hors remboursement anticipé) : **10 ans**

Garant : **Crédit Agricole CIB**

Date d'émission : **06/03/2020**

Sous-jacent de référence : **L'indice Solactive Ethifinance ESG France 30 Equal Weight 5% AR.**

Date de constatation initiale : **29/05/2020**

Date d'échéance : **12/06/2030**

➤ AVERTISSEMENT PRÉALABLE A L'INVESTISSEMENT DU SOUSCRIPTEUR :

1- L'investissement sur l'Instrument financier constitue un placement risqué. L'attention du Souscripteur est expressément attirée sur le fait que tout investissement sur ce support ne comporte aucune garantie en capital ni en cours de vie ni à l'échéance. Dans l'hypothèse de la survenance du scénario le plus défavorable tel que présenté dans la Documentation remise au Souscripteur préalablement à l'investissement, celui-ci est informé et a conscience du risque de perte totale de son investissement.

Les revenus ou pertes annoncés dans la Documentation remise au Souscripteur s'entendent hors frais liés au contrat d'assurance vie, ou de capitalisation, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

2- Dans tous les cas, l'Instrument financier est également exposé aux RISQUES suivants :

RISQUE DE CREDIT : Le Souscripteur est exposé au risque de crédit de l'Émetteur de l'Instrument financier et de son Garant (faillite ou défaut de paiement). Il peut subir une perte en capital totale et le remboursement du capital investi dans l'Instrument financier peut être nul.

RISQUE DE MARCHE : Du fait de l'évolution des marchés, la valeur de l'Instrument financier peut varier fortement. Les titres vendus avant la date de remboursement prévue le 12/06/2030 risquent d'enregistrer une moins-value par rapport au prix d'acquisition, notamment en cas d'évolution défavorable des conditions de marché. Ainsi, il y a un RISQUE DE PERTE EN CAPITAL NON MESURABLE A PRIORI, en cas de désinvestissement anticipé (du fait d'un rachat, d'un arbitrage, d'un transfert ou du dénouement par décès ou terme) et à l'échéance de l'Instrument financier. Dans ces conditions le remboursement du capital investi dans l'Instrument financier peut être nul. Le Souscripteur supporte les mêmes risques en cas de disparition des indices de référence, le Souscripteur étant alors remboursé à la valeur de marché au jour de la disparition de l'indice.

Souscripteur :
Co-Souscripteur :

Paraphe(s)

Fait en 3 exemplaires : 1- Assureur 2- Souscripteur(s) 3- Courtier



3- Les données historiques relatives aux performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des résultats futurs.

➤ **FRAIS AU TITRE DE L'UNITE DE COMPTE :**

Les frais de gestion prévus au contrat au titre de ce support en unités de compte peuvent être prélevés sur un autre support.

➤ **MODALITES D'INVESTISSEMENT / DE DESINVESTISSEMENT :**

L'investissement sur **K EURO SOLUTIONS MAI 2020 PART G** est réservé aux seules opérations de versement et/ou arbitrage. La demande d'investissement sur le support **K EURO SOLUTIONS MAI 2020 PART G** pourra ne pas être prise en compte ou être prise en compte partiellement en fonction du nombre de parts émises par l'émetteur sur le marché. A défaut d'avoir pu honorer votre demande d'investissement, en raison d'un nombre insuffisant de parts émises par l'Émetteur ou de la fermeture anticipée de la période de commercialisation par l'émetteur, dans le cadre d'un versement libre ou d'arbitrage, votre investissement sera effectué sur le (ou l'un des) fonds euros prévu(s) au contrat ; et dans le cadre d'un versement initial, votre investissement sera effectué sur l'un des supports monétaires présent au contrat.

Le Souscripteur a bien été informé que cet instrument financier est construit dans la perspective d'un investissement sur la durée totale de la formule, soit une durée de **10 ans**.

Pour investir sur le support en unités de compte **K EURO SOLUTIONS MAI 2020 PART G**, il est recommandé que la date de terme de votre contrat soit égale ou supérieure au **12/06/2030**.

K EURO SOLUTIONS MAI 2020 PART G n'est pas éligible dans le cadre des options de gestion de votre contrat (Rachat partiels programmés, Versements libres programmés, etc.).

Les sommes provenant du remboursement de **K EURO SOLUTIONS MAI 2020 PART G** seront investies sur l'un des supports monétaires présents au contrat à la date de remboursement.

Les éventuels revenus générés par l'investissement au sein de l'Instrument financier **K EURO SOLUTIONS MAI 2020 PART G** seront automatiquement investis sur le (ou l'un des) fonds euros présent(s) au contrat à la date du versement des sommes issues de l'attribution de ces revenus.

II - QUESTIONNAIRE

(à remplir obligatoirement)

Nous vous prions de répondre aux questions ci-dessous qui ont pour objet de s'assurer de votre bonne compréhension du fonctionnement de l'Instrument financier K EURO SOLUTIONS MAI 2020 PART G.

Votre investissement sur K EURO SOLUTIONS MAI 2020 PART G ne pourra être accepté qu'à la condition que vous ayez répondu correctement à l'ensemble des questions. A défaut de réponses exactes, dans le cadre d'un versement libre ou d'arbitrage, votre investissement sera effectué sur le (ou l'un des) fonds euros prévu(s) au contrat ; et dans le cadre d'un versement initial, votre investissement sera effectué sur l'un des supports monétaires présent au contrat.

Question 1 :

En nombre d'années, la durée d'investissement maximum de **K EURO SOLUTIONS MAI 2020 PART G** est-elle d'au moins 10 ans ?

Oui Non

Question 2 :

La valeur de **K EURO SOLUTIONS MAI 2020 PART G** est-elle garantie en cas de rachat avant l'arrivée à échéance ?

Oui Non

Question 3 :

K EURO SOLUTIONS MAI 2020 PART G présente-t-il un risque de perte en capital à l'échéance ?

Oui Non

Souscripteur :
Co-Souscripteur :

Paraphe(s)



Question 4 :

Est-ce que l'instrument financier **K EURO SOLUTIONS MAI 2020 PART G** a comme sous-jacent l'indice Solactive EthiFinance ESG France 30 Equal Weight 5% AR? Oui Non

Question 5 :

K EURO SOLUTIONS MAI 2020 PART G peut-il faire l'objet d'un remboursement anticipé ? Oui Non

Question 6 :

Portez-vous tout ou partie du risque de défaut de l'Émetteur ? Oui Non

Question 7 :

Cochez parmi les affirmations suivantes celle(s) qui est (sont) exacte(s) :

- 1 - L'Indice Solactive EthiFinance ESG France 30 Equal Weight 5% AR est composé de 30 sociétés françaises présentant des scores ESG élevés.
- 2 - La composition de l'indice présente des actions équipondérées revues chaque trimestre.
- 3 - Si les dividendes distribués sont inférieurs au montant du prélèvement forfaitaire de 5% alors la performance de l'indice est pénalisée.
- 4 - Si les dividendes distribués sont supérieurs au montant du prélèvement forfaitaire de 5% alors la performance de l'indice n'est pas pénalisée.

Question 8 :

Cochez parmi les mécanismes suivants celui (ceux) qui est (sont) présent(s) dans **K EURO SOLUTIONS MAI 2020 PART G** :

- 1- Solactive EthiFinance ESG France 30 Equal Weight 5% AR :L'indice Solactive EthiFinance ESG France 30 Equal Weight 5% AR® est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5% d'indice par an. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique supérieur ou égal à 80% de son niveau observé à la date de constatation initiale.
- 2- Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement tous les trimestres à partir du trimestre 12 (inclus) jusqu'au trimestre 39 (inclus) si, à une Date de Constatation Trimestrielle, la performance de l'indice depuis la Date de Constatation Initiale est supérieure ou égale à -10,00%.
- 3- Un remboursement du capital à l'échéance (le 12 juin 2030) si l'indice, à la Date de Constatation Finale (le 29 mai 2030), n'enregistre pas une baisse de plus de 50% par rapport à son Niveau Initial.

Souscripteur :
Co-Souscripteur :

Paraphe(s)



Generali Vie,
Generali Vie, Société anonyme au capital de 336 872 976 euros
Entreprise régie par le Code des assurances 602 062 481 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien
des groupes d'assurances sous le numéro 026

SIGNATURE(S)

Le Souscripteur reconnaît avoir pris connaissance des dispositions des présentes et en accepte les termes. Il reconnaît avoir reçu et pris connaissance de la Documentation établie par l'Émetteur, présentant notamment les caractéristiques principales de « K EURO SOLUTIONS MAI 2020 PART G » et des avertissements décrits dans celle-ci ainsi que de ses particularités de fonctionnement.

La « Documentation établie par l'Émetteur » s'entend :

- des Termes et Conditions indicatifs/définitifs
- et/ou • du « Document d'Informations Clés pour l'Investisseur »
- et/ou • du Prospectus complet ou simplifié
- et/ou • de la Brochure commerciale
- et/ou • de la Note d'Information

Le Souscripteur déclare avoir été clairement informé qu'en investissant sur des supports en unités de compte, il prend à sa charge le risque lié à la variation des cours de chacune de celles qu'il a souscrites.

L'Assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leurs valeurs, celles-ci étant par nature sujettes à des fluctuations à la hausse ou à la baisse.

Le Souscripteur doit obligatoirement reproduire, ci-après, la mention suivante : « Je reconnais avoir reçu de mon Courtier la Documentation précitée. J'ai compris et accepte les risques liés à mon investissement. »

Fait à _____, le _____

(en trois exemplaires originaux)

Souscripteur : _____

Co-Souscripteur : _____

Signature(s) du (des) Souscripteur (s) précédée(s) de la mention manuscrite « Lu et approuvé » :

« Les données personnelles du Souscripteur :

Pour toute informations sur le traitement des données du Souscripteur et sur ses droits, Generali Vie l'invite à consulter l'annexe 1 « Information sur le traitement de vos données personnelles » figurant dans la Note d'information valant Conditions générales du contrat ou sur le site www.generali.fr/donnees-personnelles/information-clientsEP . »